



Priorités d'intervention en cas de chutes de neige

Afin d'assurer une gestion efficace du déneigement et de garantir la sécurité des usagers, la Commune d'Anniviers applique l'ordre de priorités suivant lors des épisodes neigeux

- Déneigement des voies publiques principales (centres de village et routes de ceinture)
- Accès prioritaires : Médecins, services de secours, transports publics et commerces essentiels
- Trottoirs et passages piétons
- Escaliers, rampes et autres accès publics
- Traitement des surfaces : Salage, sablage et épandage de copeaux
- Déblaiement des places de stationnement communales
- Accès aux installations publiques : Moloks, horodateurs, bornes hydrantes, bancs publics
- Accès aux infrastructures communales : Patinoires, places de jeux et autres équipements publics
- Élargissement et finitions des voies publiques
- Évacuation et transport de la neige